

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL  
COMTÉ DE SAINT-MAURICE

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU 6 SEPTEMBRE 2016**

Séance extraordinaire tenue le 6<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2016 à 23h10 à la salle des assemblées publiques située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Aucune personne n'assistait à cette assemblée.

Sont présents monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, monsieur Jean-Pierre Binette, conseiller, madame Julie Régis, conseillère, monsieur Daniel Duchemin, conseiller et madame Line Lecours, conseillère formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Danny Roy est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

Les membres du conseil municipal renoncent à l'unanimité à l'avis de convocation pour y traiter du sujet suivant :

1. Annulation de l'entente de transfert du territoire du hockey mineur vers l'association de Saint-Boniface

**ANNULATION DE L'ENTENTE DE TRANSFERT DU  
TERRITOIRE DU HOCKEY MINEUR VERS  
L'ASSOCIATION DE SAINT-BONIFACE  
2016-09-147**

Considérant l'entente intervenue entre la Municipalité et l'association de hockey mineur de Saint-Boniface suite à la résolution 2016-04-68.

Considérant le désir des parents de hockeyeurs présents à la séance ordinaire du 6 septembre 2016 que la Municipalité annule l'entente avec l'association de hockey mineur de Saint-Boniface.

Considérant que les parents de hockeyeurs présents à la séance ordinaire du 6 septembre 2016 accepteraient de défrayer les coûts reliés à la surtaxe.

Considérant que le conseil municipal désire poursuivre les négociations avec la Ville de Shawinigan concernant les services supralocaux sur un principe d'utilisateur/payeur.

Considérant la décision du conseil municipal de la Ville de Shawinigan du statu quo concernant le maintien de la tarification de 400 \$ pour les non-résidents pour la saison 2016-2017.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu unanimement :

- que l'entente avec l'association de hockey mineur de St-Boniface soit annulée conditionnellement à ce que la majorité des parents de hockeyeurs s'engagent par écrit à

défrayer les coûts de la surtaxe de la Ville de Shawinigan concernant le hockey mineur;

- que dans l'éventualité que la majorité soit atteinte, la Municipalité avisera la Ville de Shawinigan et l'association du hockey mineur de Shawinigan-Sud qu'elle n'acceptera aucune implication dans le processus d'inscription et de facturation de la surtaxe;
- que la Municipalité fera les démarches afin de permettre aux enfants de pouvoir rejoindre l'association du hockey mineur de Shawinigan-Sud le plus rapidement possible;
- que la Municipalité poursuivra ses négociations dans le but d'en arriver à une entente utilisateur/payeur.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**  
**2016-09-148**

Sur proposition de madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, il est résolu que l'ordre du jour étant épuisé monsieur le maire lève l'assemblée à 23h15.

Adoptée

S/ \_\_\_\_\_ S/ \_\_\_\_\_  
Maire Directeur général et  
secrétaire-trésorier

---